



La Gazette

des écologistes du 2^e arrondissement de Paris



Réveiller Paris ?

Pour la candidate UMP à la mairie de Paris, notre ville serait « endormie », « la vie nocturne y est en déclin ». Il faudrait lui redonner du « mouvement » car « elle perd du terrain dans la compétition internationale des villes ». Force est de constater que l'actuelle maire de Longjumeau connaît mal son sujet. Paris demeure la première ville touristique au monde. En 10 ans, inversant une tendance « historique », Paris a gagné 200 000 habitants et 120 000 emplois. Quant à la vie nocturne, elle reste vivante (parfois trop) et notre capitale regorge de lieux de culture. Il suffit de chercher un peu pour les trouver... ou d'habiter dans le centre de Paris pour s'en apercevoir. Ce que veulent les Parisiens, c'est une ville apaisée, moins bruyante et moins polluée. Une ville où l'on se déplace facilement en bus, à vélo ou à pied. Une ville où l'on peut se loger sans se ruiner. Une ville avec plus d'espaces verts et de places en crèche. Car une ville « attractive », c'est d'abord une ville où il fait bon vivre.

Jacques BOUTAULT

Maire du 2^e arrondissement de Paris

Une crise salubre ?

Pourquoi le conflit breton nous concerne

Le mouvement antifiscal dit des « bonnets rouges » qui a démarré en Bretagne semble opposer l'emploi à l'environnement et l'alimentation. C'est en réalité le modèle productiviste qui est à bout de souffle et dont nous payons aujourd'hui le prix

Nous autres écologistes, nous ne pouvons qu'éprouver un sentiment d'ambivalence devant les événements de Bretagne. Nous sommes certes solidaires des salariés qui voient leurs emplois brutalement et massivement supprimés – mais pas de ces patrons qui manifestent à leurs côtés en attendant de délocaliser ou de recycler leurs capitaux. Et comment ne pas déplorer les menaces qui pèsent sur une écotaxe destinée à réduire la circulation toujours plus intense de poids lourds – taxe de conception bancaire, certes : pourquoi avoir épargné le trafic autoroutier - et dont la gestion a été confiée au privé par le précédent gouvernement dans des conditions suspectes (une enquête parlementaire est en cours). De fait, la Bretagne a été piégée par la fuite en avant productiviste qui a permis d'avantager la région à court terme, avec un taux de chômage parmi les plus bas de France. Mais cela n'a été possible que grâce à des subventions obtenues de Bruxelles qui contredisaient ses deux grands principes - eux-mêmes contradictoires entre eux ! - que sont la concurrence sans entrave et la prévoyance écologique. Le modèle s'est avéré bien entendu archi-néfaste pour l'environnement : pollution des sols, des nappes

phréatiques. Un prix jugé aujourd'hui trop lourd à payer, pour pouvoir concurrencer le poulet brésilien... et le porc allemand, qui bénéficie lui aussi d'une politique de bas salaires digne du tiers monde, politique mise en accusation aujourd'hui par Bruxelles (là aussi une enquête est ouverte). Il faut le dire : la baisse du prix du poulet et du porc dans nos supermarchés depuis quelques années, attribuable à la « saine » concurrence néo-libérale, n'est pas une bonne nouvelle, pas plus que le prix abordable de quelques espèces de poisson issues des bassins d'élevage, le bon poisson de haute mer étant désormais réservé aux ménages plus aisés...



Dans un pays où l'on plaingnait naguère les plus pauvres parce qu'ils « ne mangeaient pas de la viande tous les jours », il est sans doute illusoire de s'attendre à ce que la masse des consommateurs réduise sa consommation de protéine animale... décourageant ainsi la course productiviste, avec l'inévitable dégradation de la qualité des produits et de l'environnement qu'elle entraîne. Mais les consciences s'éveillent : les éleveurs de poulets bio n'arrivent pas à satisfaire la demande ! □



Logements

Location saisonnière dans le 2^e une cohabitation difficile

"A louer à la semaine, au mois loft parisien de charme, en plein coeur de Paris". Ce type d'annonce très recherchée par les touristes sur Internet pourrait se raréfier après l'entrée en vigueur de la loi Duflot, début 2014.

On estime à 20 000 environ le nombre de locations occasionnelles de courte durée à Paris. Le 2^e arrondissement est particulièrement prisé car proche des hauts lieux touristiques et bénéficiant d'une offre de services publics et de transports en commun importante. D'après une étude de l'Atelier Parisien d'Urbanisme, les locations saisonnières représentent 9,2 % du parc total de logements du 2^e au détriment des résidences principales. Cette pratique entraîne une augmentation des prix de l'immobilier car elle capte une part du marché et raréfie le nombre de logements disponibles.

Que dit la réglementation municipale de 2008 ?

Le propriétaire qui souhaite louer un appartement qu'il n'occupe pas et pour de courtes durées, doit obtenir une autorisation préalable auprès de la Mairie de Paris. Ce qui entraîne des modifications d'usage et de destination de ce local et l'implication d'une taxe de séjour. Sans autorisation, des sanctions sont appliquées (amende de 25 000 €+ sanctions pénales). Ces règles sont très peu respectées car

souvent méconnues des investisseurs. La loi Duflot récemment adoptée par le Sénat confirme la réglementation en vigueur avec une nouveauté, celle de recueillir au préalable l'aval des copropriétaires à la majorité simple. Le texte permet aux agents communaux de procéder à des contrôles et précise le rôle des intermédiaires rémunérés pour la mise en location d'un meublé touristique.

De quoi freiner les ardeurs de nombreux bailleurs pratiquant cette activité si la loi est adoptée en janvier 2014.

Chez nos voisins européens, la location temporaire est également encadrée. A Barcelone, Berlin, Londres, les propriétaires qui souhaitent pratiquer la location de courte durée doivent se soumettre à un dispositif réglementaire similaire.

Quel que soit le lieu, les habitants des immeubles concernés sont nombreux à mettre en avant la gêne provoquée par les va-et-vient des clients, le non respect des règles de copropriété, voire un changement dans les pratiques de bon voisinage : on ne connaît plus son voisin ! ☐

POUR PARTICIPER / ÊTRE INFORMÉ

Nom Prénom
Adresse

Tél Courriel

Je souhaite participer à la campagne municipale

Je désire que mon nom soit publié sur la liste de soutien

Nous contacter : **boutault2014, 11 rue de la Jussienne 75002 Paris**

Ont contribué à cette gazette : Hussein Bensadek, Jacques Boutault, Laurent Boutault, Noël Burch, Bruno Charpentier, Gilles Donnard, Dominique Dussart, Malika Errajafallah, Isabelle Guillaume, Olivia Hicks, Brigitte Van Hoegaerden, Frédérique Léger, Jean-Paul Maurel, Jacques Pagès, Marianna Widmann.



Just married !

36% ! C'est la part de mariages entre personnes de même sexe célébrés dans le 2^e arrondissement depuis l'ouverture du mariage pour tous. Le 2^e arrondissement est 2^e du classement des arrondissements parisiens, et ces mariages représentent 13% des unions parisiennes. Pour la plupart, ces couples ont attendu longtemps avant de pouvoir se marier et ces cérémonies sont toujours un moment particulièrement émouvant, tant pour les marié-e-s que pour leurs invité-e-s et les élu-e-s qui les célèbrent. Notre arrondissement, tolérant, ouvert, animé et vivant, accueille les familles dans toutes leurs diversités. Elles s'y côtoient et vivent en harmonie. Avec le mariage pour tous, l'égalité progresse.



Vente à la découpe : méthodes de voyous

Racheter en bloc un immeuble occupé afin de faire une opération juteuse sans aucune considération de l'occupation des logements semble être une pratique courante chez certains promoteurs immobiliers sans scrupule. Ils font l'acquisition d'un bien suffisamment dégradé pour l'avoir à un prix défiant toute concurrence et se lancent dans des travaux « désorganisés » afin de nuire aux occupants. Pressions vexatoires, enlèvement de toiture sans bâchage, destruction de sanitaires..., tout est fait pour épuiser les locataires et les faire fuir. C'est le cas près de chez nous au 25 rue Poissonnière. Les écologistes condamnent ces pratiques et sont aux côtés des habitants pour les aider à faire valoir leurs droits.

Retrouvez-nous sur
www.boutault.fr

